



Saint Antoine Sur L'Isle

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 033-213303738-20240322-DELIB_2024_17-BF

SLO

DELIB 2024 17
Classification 7.1.2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 9
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT DEUX MARS**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 mars 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Edith NAUZE - Jackie BRUNEL, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Nicole DUFOSSÉ, Conseillère Municipale (pouvoir à MN LAUBA)
Yannick MALÈVRE, Conseiller Municipal

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : VOTE DU BUDGET 2024

Madame le Maire présente les prévisions budgétaires pour l'année 2024 qui ont été vues par la commission des finances en date du 14 mars 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total des dépenses	478 936,00 €	108 821,00 €
Total des recettes	460 629,09 €	66 751,85 €
<i>Excédents reportés</i>	<i>18 306,91 €</i>	<i>42 069,15 €</i>
TOTAL	478 936,00 €	108 821,00 €

Le budget s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget 2024 et le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 2 avril 2024

La Secrétaire de Séance,
Naوزه
Edith NAUZE



Le Maire,
Paquerette PEYRIDIEUX